



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 5 décembre 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Absents	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
	Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 novembre régulière et extraordinaire et du 14 novembre
4. États financiers octobre 2016
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 MMQ factures non remboursables Cain Lamarre
 - 6.2 SQ Facturation des services policiers
 - 6.3 SQ Effectifs policiers
 - 6.4 SQ Appui à la FQM
 - 6.5 Membre OBVAJ (gratuit)
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 FQM avis juridique 1268.75\$ + taxes
 - 8.2 FQM Adhésion 901.85 + taxes
 - 8.3 Club Nautique adhésion + représentant 30.00\$ tx incluses
 - 8.4 ADMQ Adhésion membre 445.00\$ + taxes
 - 8.5 ADMQ Assurances 348.00\$ taxes incluses
 - 8.6 ½ facture COMBEQ avec Clerval
 - 8.7 Calendrier des séances pour 2017
 - 8.8 Dépôt intérêts pécuniaires
 - 8.9 Avis de Motion salaires des élus
 - 8.10 Deloitte Audit Recyc Québec 950.00\$ + taxes
 - 8.11 Deloitte Audit MTQ 2800.00\$ + taxes
9. Lots
 - 9.1 Demande appui dézonage Mme Françoise Poirier
 - 9.2 Demande M. Guy Rioux
 - 9.3 Voyage de houlcau
10. Chemins
 - 10.1 Transport Raymond Bérubé (Chemin Balbuzard) (42,904.18\$ + tx)
 - 10.2 Transport Raymond Bérubé Déplacement quai 90.00\$ + tx
 - 10.3 Chemin des Merles fossé avant rechargement 540.00\$ + tx
 - 10.4 Soumission déneigement chemins municipalisés
 - 10.5 Déneigement chemin des Sittelles
 - 10.6 Paiement déneigement Jean-Guy Roy 10 % contrat
 - 10.7 Demande autorisation Alain Gagné
 - 10.8 Boîte à sable chemin Colibris
11. Divers
 - 11.1 Croix Rouge Entente de service 150.00\$
 - 11.2 Dissolution Club des Loisirs et Sports
 - 11.3 Affichage règlement MRC
12. Varia
13. Dates prochaines réunion

Séance de travail le _____ 19 h 00.
Séance du conseil _____ à 19 h 30.
14. Période de questions
15. Ajournement de l'assemblée



2016-12-305
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyée par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Adoption des procès-verbaux du 7 novembre régulière et extraordinaire et du 14 novembre 2016

2016-12-306

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux du 7 novembre régulière et extraordinaire et du 14 novembre 2016 soient acceptés tels que présentés au Conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers octobre 2016

Des revenus de 38 045.06\$ et des dépenses de 39 374.93\$ ont été enregistrés au 31 octobre 2016 pour un solde au livre de 454 829.66 \$.

5. Dépenses

2016-12-307

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyée par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2016, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	5 932.53 \$
la rémunération des élus :	1 796.15 \$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 948.83 \$
les dépenses de novembre à payer en décembre	57 603.49 \$

le tout représentant un total de 70 281.00 \$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 MMQ factures non remboursables Cain Lamarre

ATTENDU QUE selon la résolution 2016-11-291, nous avons cru que nos assurances MMQ allaient payer les factures d'avocat en lien avec la mise en demeure de l'entreprise Roy et Frères;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-308

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais d'avocat seront absorbés par la municipalité;

ADOPTÉ.

6.2 SQ Facturation des services policiers

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 16-97 titrée « Centre de service de la Sûreté du Québec »;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise aux autorités de la Sûreté du Québec ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux;

ATTENDU QUE malgré les engagements pris, la MRC n'a eu aucune réponse à ladite résolution;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 16-136, la MRC d'Abitibi-Ouest exige le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2016-12-309

EN CONSÉQUENCE proposé par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers.

ADOPTÉ.

6.3 SQ Effectifs policiers

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) est en processus de réorganisation administrative et en voie d'implanter des centres de services;

ATTENDU QUE la SQ a informé la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) de divers scénarios possibles pour sa réorganisation;

ATTENDU QUE la MRC a saisi la SQ, par sa résolution numéro 16-97, de sa position concernant la mise en place projetée des centres de services;

ATTENDU QUE la MRC n'a eu aucun suivi de la part de la SQ à l'endroit de sa résolution;

2016-12-310

EN CONSÉQUENCE proposé par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et unanimement résolu :

- **DE RÉITÉRER** la résolution numéro 16-97 du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest

ET

- **D'EXIGER**, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, minimalement le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur.

ADOPTÉ.

6.4 SQ Appui à la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est en processus de réorganisation administrative;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

CONSIDÉRANT QUE les ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux MRC sont en cours de révision;

CONSIDÉRANT les répercussions découlant des « Considérants » précédents;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fédération québécoise des municipalités titrée « Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec », résolution AGA-2016-09-29/23;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rapide-Danseur n'accepte aucune réduction de services ni d'effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que de leur niveau de pouvoir décisionnel, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest;

2016-12-311

EN CONSÉQUENCE proposé par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et unanimement résolu :

D'APPUYER la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités afin, notamment, de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec et ce,

CONDITIONNELLEMENT au maintien de la desserte policière et des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ.

6.5 Membre OBVAJ (gratuit)

ATTENDU QUE nous pouvons nous inscrire comme membre de l'Organisme Bassin Versant Abitibi-Jamésie;

2016-12-312

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité soit inscrite comme membre, l'inscription est gratuite. De nommer M. François Cloutier comme représentant lors de rencontres;

ADOPTÉ.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 FQM avis juridique 1268.75\$ + taxes

ATTENDU QU' un avis juridique a été demandé dans le dossier de soumissions pour le rechargement des chemins du Détour, Coin St-Pierre et des Merles;

2016-12-313

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture à la FQM de 1268.75\$ + taxes pour l'avis juridique demandé;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.2 FQM Adhésion 901.85 + taxes

ATTENDU QUE la FQM nous demande confirmation de notre adhésion pour 2017 au coût de 901.85\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité paie sa cotisation à la FQM pour l'année 2017;

ADOPTÉ.

8.3 Club Nautique adhésion + représentant 30.00\$ tx incluses

ATTENDU QUE le renouvellement de notre adhésion pour 2017 au Club Nautique est de 30.00\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité paie sa cotisation au Club Nautique du Lac Abitibi pour l'année 2017 et que le conseil nomme M. François Cloutier comme représentant ;

ADOPTÉ.

8.4 ADMQ Adhésion membre 445.00\$ + taxes

ATTENDU QUE l'adhésion comme membre de l'Association des directeurs municipaux pour 2017 est de 445.00\$;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité adhère comme membre de l'ADMQ pour l'année 2017 au coût de 445.00\$;

ADOPTÉ.

8.5 ADMQ Assurances 348.00\$ taxes incluses

ATTENDU QUE l'ADMQ fournit une assurance juridique pour la directrice-générale;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette assurance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité adhère à l'assurance de l'ADMQ pour l'année 2017 au coût de 348.00\$ taxes incluses pour la directrice-générale;

ADOPTÉ.

2016-12-314

2016-12-315

2016-12-316

2016-12-317



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.2 FQM Adhésion 901.85 + taxes

ATTENDU QUE la FQM nous demande confirmation de notre adhésion pour 2017 au coût de 901.85\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-314

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité paie sa cotisation à la FQM pour l'année 2017;

ADOPTÉ.

8.3 Club Nautique adhésion + représentant 30.00\$ tx incluses

ATTENDU QUE le renouvellement de notre adhésion pour 2017 au Club Nautique est de 30.00\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-315

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité paie sa cotisation au Club Nautique du Lac Abitibi pour l'année 2017 et que le conseil nomme M. François Cloutier comme représentant ;

ADOPTÉ.

8.4 ADMQ Adhésion membre 445.00\$ + taxes

ATTENDU QUE l'adhésion comme membre de l'Association des directeurs municipaux pour 2017 est de 445.00\$;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-316

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité adhère comme membre de l'ADMQ pour l'année 2017 au coût de 445.00\$;

ADOPTÉ.

8.5 ADMQ Assurances 348.00\$ taxes incluses

ATTENDU QUE l'ADMQ fournit une assurance juridique pour la directrice-générale;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à cette assurance;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-317

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité adhère à l'assurance de l'ADMQ pour l'année 2017 au coût de 348.00\$ taxes incluses pour la directrice-générale;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.6 1/2 facture COMBEQ avec Clerval

ATTENDU QUE la Municipalité de Clerval nous a demandé de partager la facture de la COMBEQ pour notre inspecteur;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord à diviser les frais entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de la COMBEQ pour 2017 au montant de 350.00\$ + taxes et de facturer 1/2 facture à la Municipalité de Clerval

ADOPTÉ.

8.7 Calendrier des séances pour 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu unanimement par les conseillères et conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Rapide-Danseur pour 2017, séances qui se tiendront en général le premier lundi du mois, ou le lundi suivant lors de Fêtes, au Centre municipal situé au 535 du Village et qui débiteront à 19h30 :

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1 mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 10 juillet
- Lundi 7 août
- Lundi 11 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

ADOPTÉ.

8.8 Dépôt intérêts pécuniaires

Les conseillers suivants ont déposé leurs intérêts pécuniaires : M. Alain Gagnon, M. Donald Dubé, M. François Cloutier, Mme Louise Bégin et Mme Lucie Bélanger.

8.9 Avis de Motion salaires des élus

M. Donald Dubé donne avis de Motion qu'un règlement sur le salaire des élus sera adopté lors d'une prochaine séance.

8.10 Deloitte Audit Recyc Québec 950.00\$ + taxes

ATTENDU QUE la facture pour l'audit comptable pour Recyc Québec est à payer à Deloitte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2016-12-318

2016-12-319

2016-12-320



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Deloitte au montant de 950.00\$ + taxes;

ADOPTÉ.

8.11 Deloitte Audit MTQ 2800.00\$ + taxes

ATTENDU QUE la facture pour l'audit comptable pour le MTQ est à payer à Deloitte;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-321

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture de Deloitte au montant de 2800.00\$ + taxes;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Demande appui dézonage Mme Françoise Poirier

ATTENDU QUE Mme Françoise Poirier désire se construire sur le terrain de son gendre Jonathan Morin;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à sa demande;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-322

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal appui la démarche de Mme Françoise Poirier auprès de la CPTAQ pour que sa demande soit acceptée;

ADOPTÉ.

9.2 Demande M. Guy Rioux

ATTENDU QUE selon l'arpenteur géomètre une dérogation mineure doit être acceptée par la municipalité afin de régulariser les situations dérogatoires sur le terrain, tels : la marge avant du garage est inférieure à 5.00 mètres, l'empiètement de la 2^e remise est dans la bande de protection du territoire riverain, incluant son toit et sa galerie;

EN CONSÉQUENCE

2016-12-323

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité accorde la dérogation telle que demandée en autant que le propriétaire enlève la galerie qui est dans la bande de protection du territoire riverain et en zone inondable;

ADOPTÉ.

9.3 Voyage de bouleau

Il n'y a pas d'autres noms d'entrer pour l'achat de voyages de bouleaux.

10. Chemins

10.1 Transport Raymond Bérubé (Chemin Balbuzard) (42,904.18\$ + tx)

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Transport Raymond Bérubé pour le rechargement du Chemin Balbuzard;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2016-12-324

ATTENDU QUE cette facture s'élève à 42,904.18\$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à déboursier le montant de 42,904.18\$ + taxes pour le rechargement du Chemin Balbuzard, montant qui sera remboursé par l'aide du MTQ (François Gendron);

ADOPTÉ.

10.2 Transport Raymond Bérubé déplacement quai 90.00\$ + tx

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Transport Raymond Bérubé pour le déplacement du quai;

ATTENDU QUE cette facture s'élève à 90.00\$ + taxes;

2016-12-325

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à déboursier le montant de 90.00\$ + taxes pour le déplacement du quai pour l'hiver;

ADOPTÉ.

10.3 Chemin des Merles fossé avant rechargement 540.00\$ + tx

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de Transport Raymond Bérubé pour le creusage de fossés avant le rechargement du Chemin des Merles;

ATTENDU QUE cette facture s'élève à 540.00\$ + taxes;

2016-12-326

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à déboursier le montant de 540.00\$ + taxes pour le creusage de fossés avant le rechargement du Chemin des Merles, montant qui sera remboursé à l'aide du programme de la TECQ;

ADOPTÉ.

10.4 Soumission déneigement chemins municipalisés

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission pour le déneigement de nos chemins municipalisés soit celle de Transport Raymond Bérubé;

ATTENDU QUE cette soumission est pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE cette soumission s'élève à 7000.00\$ pour l'ensemble des chemins municipalisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

2016-12-327



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

D' accepter la soumission de Transport Raymond Bérubé pour l'hiver 2016-17 au montant de 7000.00\$ pour les chemins suivants :
Balbuzard, Des Merles, Héron Bleu et Colibris. Pour le Chemin des Colibris, l'ouverture doit se faire jusqu'à la borne du terrain de M. Perreault et la virée conforme doit être déneigée.

ADOPTÉ.

10.5 Déneigement chemin des Sittelles

ATTENDU QUE les résidents du Chemin des Sittelles ont demandé à ce que la municipalité paie l'entrepreneur pour l'hiver 2016-17 et que celle-ci recharge les résidents;

ATTENDU QUE 50% + 1 des résidents ont signé la demande, celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-328

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité paie l'entrepreneur et recharge aux résidents tel que demandé.

ADOPTÉ.

10.6 Paiement déneigement Jean-Guy Roy 10 % contrat

ATTENDU QUE selon le contrat de déneigement avec M. Jean-Guy Roy Entrepreneur, nous devons déboursier 10% de son contrat en décembre;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-329

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité paie Jean-Guy Roy Entrepreneur au montant de 3804.60\$ + taxes;

ADOPTÉ.

10.7 Demande autorisation Alain Gagné

ATTENDU QUE M. Alain Gagné exploite la gravière sur le lot 25-P et qu'il doit fournir à la CPTAQ l'approbation de la municipalité à poursuivre ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

2016-12-330

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité est favorable à l'exploitation de la sablière/ gravière par M. Alain Gagné et autorise la directrice-générale à remplir les documents nécessaires à sa demande à la CPTAQ et confirme que sa demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

ADOPTÉ.

10.8 Boîte à sable chemin Colibris

ATTENDU QUE le chemin des Colibris est municipalisé;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2016-12-331

ATTENDU QUE ce chemin est très glacé, surtout dans les côtes;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE notre journalier fabrique une boîte à sable et qu'on l'installe à la dernière virée pour utilisation si nécessaire;

ADOPTÉ.

11. Divers

11.1 Croix Rouge Entente de service 150.00\$

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a une entente avec la Croix Rouge pour un montant de 150.00\$ par année;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le montant de 150.00\$ soit déboursé pour l'année 2017 pour notre entente avec la Société Canadienne de la Croix Rouge

ADOPTÉ.

11.2 Dissolution Club des Loisirs et Sports

ATTENDU QUE le Club des Loisirs de Rapide-Danseur a été dissout par le Registraire des entreprises en août 2016 suite à deux années sans activités et sans administrateurs;

ATTENDU QUE lors de leur dernière assemblée en 2014, les administrateurs du comité avaient pris la résolution de remettre tous leur acquis à la municipalité et avaient mentionné par résolution que les argents restants au compte soit utilisés pour la Fête des Enfants;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les casquettes soient remis au Centre de Dépannage pour vente et le montant d'argent du compte soit 667.89\$ soit déposé au compte de la municipalité et en réserve pour la fête de Noël des enfants de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

11.3 Affichage règlement MRC

Nous avons reçu le règlement de la MRC concernant le code de déontologie, à afficher et retourner le certificat de publication à la MRC.

12. Varia

13. Date prochaine réunion

Séance du conseil ajournement le 21 décembre à 19 h 30.
Séance du conseil extraordinaire budget 21 décembre à 20 heures.

14. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

2016-12-334

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

15. Ajournement de l'assemblée

Mme Louise Bégin propose l'ajournement de l'assemblée. Il est 20 h 30.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale